



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine Trimestriel d'information, d'éducation et de sensibilisation

N°
028

Avril 2024



**CLUBS SCOLAIRES AMIS DU FISC :
SOLUTION DURABLE POUR
UN PARTENARIAT DYNAMIQUE AVEC L'OBR**

B.P: 3465 BUJUMBURA II
Avenue de la Tanzanie No. 936a/A
Tél: 22 28 21 32
Web mail: obr.direction@obr.gov.bi
Web site: www.obr.bi

Dates à ne pas oublier.....	2
Info à la une.....	2
Avant-propos	3
L'Office Burundais des Recettes (OBR) engagé dans la vision de développement du Burundi 2040-2060 à travers la sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal.....	4
Six établissements secondaires adhèrent à la famille des clubs scolaires « Amis du fisc ».....	8
Clubs scolaire « Amis du fisc » : Pépinières de futurs contribuables dévoués à la construction du Burundi.....	10
Les jeunes sont mobilisés pour collaborer avec l'OBR dans la collecte des recettes publiques.....	13
Création du 100ème Club scolaire « Amis du fisc » au Lycée Municipal Cibitoke en Mairie de Bujumbura et animation d'une conférence sur le civisme fiscal au Lycée du St Esprit, le 16 février 2024.....	16
L'OBR soutient en sponsor l'organisation de « Miss Queen Ngoma » à Gitega, dans le cadre de la sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal.....	19
Le module ASYVal en pleine intégration dans SYDONIA Word, pour un contrôle automatisé de la valeur en Douane.....	21
Remise et reprise : Georges Bigirimana succède à Léopold Kabura à la tête du Commissariat Général-adjoint OBR, lundi 29/01/2024.....	24
Porte à Porte: L 'OBR Procède à la vérification de la conformité fiscale.....	26
Présentation à la presse de 5 falsificateurs de documents ce vendredi 16/02/2024.....	28
Les coopératives agricoles et d'élevage de KARUZI appelées à bien conserver leurs documents comptables.....	31
Kirundo : L'effectif des commerçants ne cesse d'augmenter, les recettes aussi.....	33
Les femmes engagées à prouver leurs compétences à travers les actes.....	35
Les commerçants des marchés construits par l'Etat ont reçu de nouveaux contrats.....	37
L'OBR organise une campagne de recouvrement de l'impôt sur le revenu locatif à travers tout le pays.....	39
Le module MOA (Ministry of Agriculture), une avancée dans l'import/export des produits phytosanitaires.....	40
Ce que dit la loi sur.....	43
Trois questions à l'OBR.....	44
Communiqués.....	45

Dates à ne pas oublier :

- **Le 05 Avril** : Date limite de déclaration et de paiement de la taxe de consommation relative à la 2ème quinzaine du mois de Mars 2024
- **Le 06 Avril** : Jour férié : Assassinat du Président Cyprien Ntaryamira
- **Le 15 Avril**: Date limite de déclaration et de paiement
 - de la TVA relative au mois de Mars 2024
 - de l'impôt sur le Revenu d'Emploi relatif au mois de Mars 2024
 - du forfait du 1er trimestre 2024
 - du prélèvement libératoire du mois de Mars 2024
- **Le 1er Mai** : Jour férié : Fête du travail
- **Le 05 Mai** : Date limite de déclaration et de paiement de la taxe de consommation relative à la 1ère quinzaine du mois d'Avril 2024
- **Le 15 Mai**: Date limite de déclaration et de paiement:
 - de la TVA du mois d'Avril 2024
 - de l'impôt sur le Revenu d'Emploi du mois d'Avril 2024
 - du prélèvement libératoire du mois d'Avril 2024
- **Le 20 Mai** : Date limite de déclaration et de paiement de la taxe de consommation relative à la 1ère quinzaine du mois de Mai 2024
- **Le 05 Juin** : Date limite de déclaration et de paiement de la taxe de consommation relative à la 2ème quinzaine du mois de Mai 2024
- **Le 08 Juin** : Jour férié : Journée Nationale du Patriotisme
- **Le 15 Juin** : Date limite de déclaration et de paiement
 - de la TVA du mois de Mai 2024
 - de l'impôt sur le Revenu d'Emploi du mois de Mai 2024
 - du prélèvement libératoire du mois de Mai 2024
- **Le 20 Juin** : Date limite de déclaration et de paiement de la taxe de consommation relative à la 1ère quinzaine du mois de Juin 2024
- **Le 30 Juin** : Date limite de déclaration et de paiement du 1er acompte provisionnel

Info à la une :Préavis de vente aux enchères

-L'Office Burundais des Recettes OBR a l'intention de vendre aux enchères publiques toutes les marchandises, véhicules, bicyclettes et motos dont les délais réglementaires d'entreposage ou de garage ont été dépassés (Lire tout le communiqué à la page 45 ou sur le site web de l'OBR www.obr.bi)

-Ikigo OBR kigomba kugurisha icamunara ibidandazwa vyose birenza igihe gitegekanijwe n'amategeko bitaragomborwa biri mu bubiko bwa duwane canke mu maparakingi ya duwane (Soma itangazo ryose ku rupapuro rwa 46 canke ku rubuga ngurukanabumenyi rw'Ikigo OBR www.obr.bi)

Equipe de Rédaction

Directeur de la Communication :

Stany NGENDAKUMANA

Rédacteurs :

Lina KANEZA,
Chantal GIRUKWISHAKA,
Philbert MUSOBOZI,
Protais BUGABO,
Albert MUSAFI,
Anastase NDAYIZEYE.

Traducteurs :

Chantal GIRUKWISHAKA,
Claudine BASHIRAHISHIZE,
Diogène MUGABONIHERA.

Réalisateur:

Chantal GIRUKWISHAKA



Chers lecteurs,

Dans le but de mettre à la disposition de ses chers partenaires toute information utile pouvant les aider à s'acquitter volontiers de leurs obligations citoyennes et fiscales, dans les délais impartis et conformément à la loi, l'Office Burundais des Recettes (OBR) produit trimestriellement un livret dénommé « La Voix du Contribuable » qui est une collection des activités réalisées le long du trimestre concerné.

C'est dans ce cadre que le présent document est produit.

Le Numéro 028 du Magazine « La Voix du Contribuable »

qui correspond au 3ème Trimestre de l'exercice budgétaire 2023-2024 revient essentiellement sur la sensibilisation de la jeunesse au civisme fiscal à travers les Clubs Scolaires Amis du Fisc ouverts dans différentes écoles partout dans le pays. Il s'agit d'une stratégie que l'Office Burundais des Recettes a mise en avant depuis 2016 en vue de consolider une pépinière qui offre une base solide chez les jeunes afin de préparer les contribuables de demain avisés en matière de respect des obligations fiscales, surtout que la majorité des contribuables sont souvent occupés par les affaires et n'ont pas du temps pour s'informer sur certaines notions et bases légales d'impôts et taxes et de collecte des recettes publiques. Ce livret revient donc sur les activités réalisées par les différents Clubs Amis du Fisc déjà mis en place, l'ouverture de nouveaux Clubs, certaines questions posées par certains membres desdits clubs, et les réponses faites par les agents de l'OBR.

Notons que l'OBR a déjà atteint l'objectif qu'il s'était fixé de créer au moins 100 Clubs Amis du Fisc dans tout le pays. La campagne s'est clôturée avec la création du Club « Amis du Fisc » au Lycée Municipal de Cibitoke en Mairie de Bujumbura en date du 16 février 2024.

Aussi, à travers ce livret, vous serez également informés sur d'autres activités réalisées par l'OBR durant le 3ème Trimestre.

Nous vous invitons donc, malgré vos multiples préoccupations, à lire ces quelques feuilles pour vous rendre compte des talents cachés dans ces futurs contribuables ainsi que d'autres informations dont vous pourrez sans nul doute avoir besoin pour contribuer efficacement à la réalisation de la vision 2040-2060. Merci.

LA REDACTION

L'Office Burundais des Recettes (OBR) engagé dans la vision de développement du Burundi 2040-2060 à travers la sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal.

Dans l'optique de soutenir la vision de développement du Burundi sous le thème « Vision Burundi émergent en 2040 et pays développé en 2060 », l'Office Burundais des Recettes a, entre autres activités, pris en compte le volet sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal afin d'interpeller cette grande catégorie de la population du pays à agir comme partenaire présent et futur dans la mobilisation des recettes, à travers l'éducation sur le respect des lois et procédures fiscales et douanières dans les milieux avec lesquels ils interagissent.



Création du Club scolaire « Amis du fisc » au Lycée Mwaro

L'OBR s'est donné comme objectif d'atteindre 100 clubs scolaires « Amis du fisc » avec l'exercice 2023-2024 d'où il vient de créer dans le Centre-Est du pays du 22 au 26 janvier, une autre série de 6 clubs respectivement dans les écoles secondaires suivantes : le Lycée Mwaro, le Lycée Sainte Thérèse de Gitega, le Lycée Nyabitare et Petit Séminaire de Dutwe en Province Ruyigi, le Lycée Murore en Province Cankuzo ainsi que le Lycée Communal de Rutegama en Province Muramvya.



Club scolaire « Amis du fisc » du Lycée Sainte Thérèse de Gitega

Les éduqués, éducateurs et responsables des écoles expriment une grande satisfaction et s'engagent à suivre ces enseignements et les transmettre à leur tour dans leurs entourages respectifs et auprès de ceux exerçant les activités qui doivent payer l'impôt et la taxe. Ils disent connaître sans hésitation le bien fondé de s'acquitter de son devoir fiscal pour tout citoyen et n'ignorent pas de ce fait que les mêmes impôts et taxes collectés par l'OBR sont déposés au Trésor public et servent à l'accomplissement des projets de développement du pays et surtout ceux qui viennent pour le bien-être et l'éducation de la jeunesse.

Ceux qui habitent dans les régions à fort risque de fraude et contrebande comme les provinces de Ruyigi et Cankuzo disent qu'ils ne ménageront aucun effort dans la lutte contre ce fléau et dénonceront tout cas suspect sur les numéros gratuits de l'OBR, le 500 et le 71450450 qui leur ont été communiqués.

Afin de pouvoir faciliter l'animation de ces clubs, la délégation de l'OBR a remis aux responsables des écoles secondaires visitées le manuel et d'autres documents susceptibles de faciliter l'encadrement du club dans ses activités quotidiennes.



Remise des manuels et documents d'encadrement des clubs

Après une brève présentation sur les missions de l'OBR et de l'importance de payer les impôts et taxes, les élèves ont eu le temps de poser des questions pour avoir une lumière sur la notion de fisc qu'ils comprendront davantage lorsqu'ils prendront un temps suffisant de lire les documents mis à leur disposition. A titre d'exemple, ces questions sont comme : quelle différence y a-t-il entre l'impôt et la taxe ? Quel avantage apporte la création des clubs scolaires « Amis du fisc » par rapport aux clubs existants dans les établissements scolaires ? Est-ce qu'il arrive qu'un même commerçant paie à la fois les impôts et taxes ainsi que les droits de douane ? La flambée des prix comme le sucre, les produits BRARUDI, etc. ne serait-elle pas due aux impôts et taxes très élevés ? Si les recettes collectées par l'OBR servent à financer les projets du Gouvernement, les salaires des fonctionnaires de l'Etat sont alors financés avec les impôts et taxes payés par des commerçants ? Un contribuable qui, par ignorance n'a pas déclaré et payé les impôts et taxes dus, est-il pénalisé ? Avant la création de l'OBR, les impôts et taxes n'étaient pas collectés ? Pourquoi les commerçants sont-ils obligés de payer les impôts et taxes collectés à la fois par l'OBR et l'administration locale, etc. auxquelles interrogations ils ont eu des réponses satisfaisantes.



Les élèves nouveaux membres des clubs « Amis du fisc » posent des questions

Les clubs nouvellement créés participeront comme leurs aînés dans des compétitions qui sont organisées au niveau national et au terme desquelles les meilleurs à être qualifiés reçoivent des récompenses, et bien encore dans d'autres programmes d'animation. Des formations sont également régulièrement dispensées au profit des encadreurs de ces clubs. Quelques liens utiles pour les activités antérieures d'animation des clubs « Amis du fisc » :

·Organisation le week-end du 13-14 mai 2023 des jeux-concours entre les clubs scolaires « Amis du Fisc » : <https://obr.bi/index.php/actualites/1781-organisation-le-week-end-du-13-14-mai-2023-des-jeux-concours-entre-les-clubs-scolaires-amis-du-fisc>

·Le Lycée Clarté Notre Dame de Vugizo remporte la victoire des jeux-Concours : <https://obr.bi/index.php/actualites/1783-le-lycee-clarte-notre-dame-de-vugizo-remporte-la-victoire-des-jeux-concours>

·Les Clubs Scolaires « Amis du Fisc » dotés de modules de formation : <https://obr.bi/index.php/actualites/1490-les-clubs-scolaires-amis-du-fisc-dotes-de-modules-de-formation>

·Evaluation des activités déjà réalisées par les clubs scolaires Amis du Fisc : Les encadreurs reçoivent de nouvelles orientations : <https://obr.bi/index.php/actualites/1648-evaluation-des-activites-deja-realisees-par-les-clubs-scolaires-amis-du-fisc-les-encadreurs-recoivent-de-nouvelles-orientations>

·Formation des encadreurs des Clubs Scolaires Amis du Fisc, en préparatif de l'année scolaire 2023-2024 : <https://obr.bi/index.php/actualites/1855-formation-des-encadreurs-des-clubs-scolaires-amis-du-fisc-en-preparatif-de-l-annee-scolaire-2023-2024>

·Visite des « Elèves Amis Du Fisc » au Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation : <https://obr.bi/index.php/actualites/463-visite-des-eleves-amis-du-fisc-au-ministere-des-finances-du-budget-et-de-la-privatisation>

Les Elèves « Amis du Fisc » visitent l'OBR : <https://obr.bi/index.php/actualites/433-les-eleves-amis-du-fisc-visitent-l-obr-2>

Six établissements secondaires adhèrent à la famille des clubs scolaires « Amis du fisc ».

Lancement officiel des activités des Clubs Scolaires Amis du Fisc dans six établissements scolaires à l'intérieur du pays à savoir le Lycée Musema, le Lycée Communal Gisenyi ; les deux sont dans la province Kayanza. Dans la province Ngozi, il s'agit du Petit Séminaire de Mureke et du Lycée Kiremba. A Muyinga, ce sont le Lycée Gisanze et le Lycée Communal Giteranyi. Ces activités ont eu lieu du 15 au 19 janvier 2024.



Vue partielle des élèves du Lycée Communal Gasenyi/Kayanza.

Les élèves de ces établissements ont eu l'occasion d'apprendre l'historique de l'OBR et sa mission. Un kit composé du Manuel d'encadrement des Clubs Scolaires, des cahiers, des carnets et des calendriers de table a été distribué aux encadreurs de ces six nouveaux clubs afin de les aider à bien encadrer ces jeunes. Les élèves ont eu une brève explication sur le contenu de ce manuel qui est composé de quatre chapitres dont notamment le contexte de création de l'OBR et le civisme fiscal, les recettes publiques internes collectées par l'OBR, le cadre légale et organisationnel de la douane burundaise, et enfin un accent particulier a été mis sur la lutte contre la fraude et la contrebande. « Toutefois, ce manuel est confectionné annuellement suivant l'année budgétaire qui débute chaque fois au mois de juillet », a souligné Willy CITERETSE, Cadre Chargé de l'éducation des contribuables.

Willy CITERETSE les a appelés à participer activement dans ces clubs puisque des compétitions interclubs sont organisées chaque année dans tout le pays, a-t-il précisé. « Vous n'êtes pas choisis au hasard puisque vous devez être préparés à devenir de bons contribuables conscients de votre rôle dans le développement du pays » a martelé Citeretse.



De gauche à droite, le Recteur du petit séminaire de Mureke ; Père Privat Ndereyimana, Willy Citeretse ; cadre de l'OBR, Aimée Butoyi ; encadreuse du club au Lycée Don Bosco de Ngozi et Eric Mbonihankuye ; encadreur du club au Petit séminaire de Mureke

Dans ces six établissements visités, les encadreurs, et plus particulièrement les élèves, ont apprécié la création de ces clubs car ils ont appris pas mal de notions. Elles portaient sur le rôle et l'importance de la fiscalité dans le développement du pays. Ces pressentis futurs contribuables ont eu l'occasion de poser des questions sur certaines notions liées à la fiscalité et ont demandé la multiplication de ces activités afin que le civisme fiscal soit une réalité dans tout le pays en général et dans le milieu scolaire en particulier. Ils ont promis d'adhérer sans équivoque au sein de ces clubs afin de sensibiliser leurs parents et leurs localités sur le civisme fiscal notamment dans la lutte contre la fraude. Cette dernière provoque des conséquences néfastes sur le développement du pays mais aussi à ceux qui la pratiquent.



Vue partielle des élèves du Lycée Gisanze.

Clubs scolaire Amis du fisc : Pépinières de futurs contribuables dévoués à la construction du Burundi

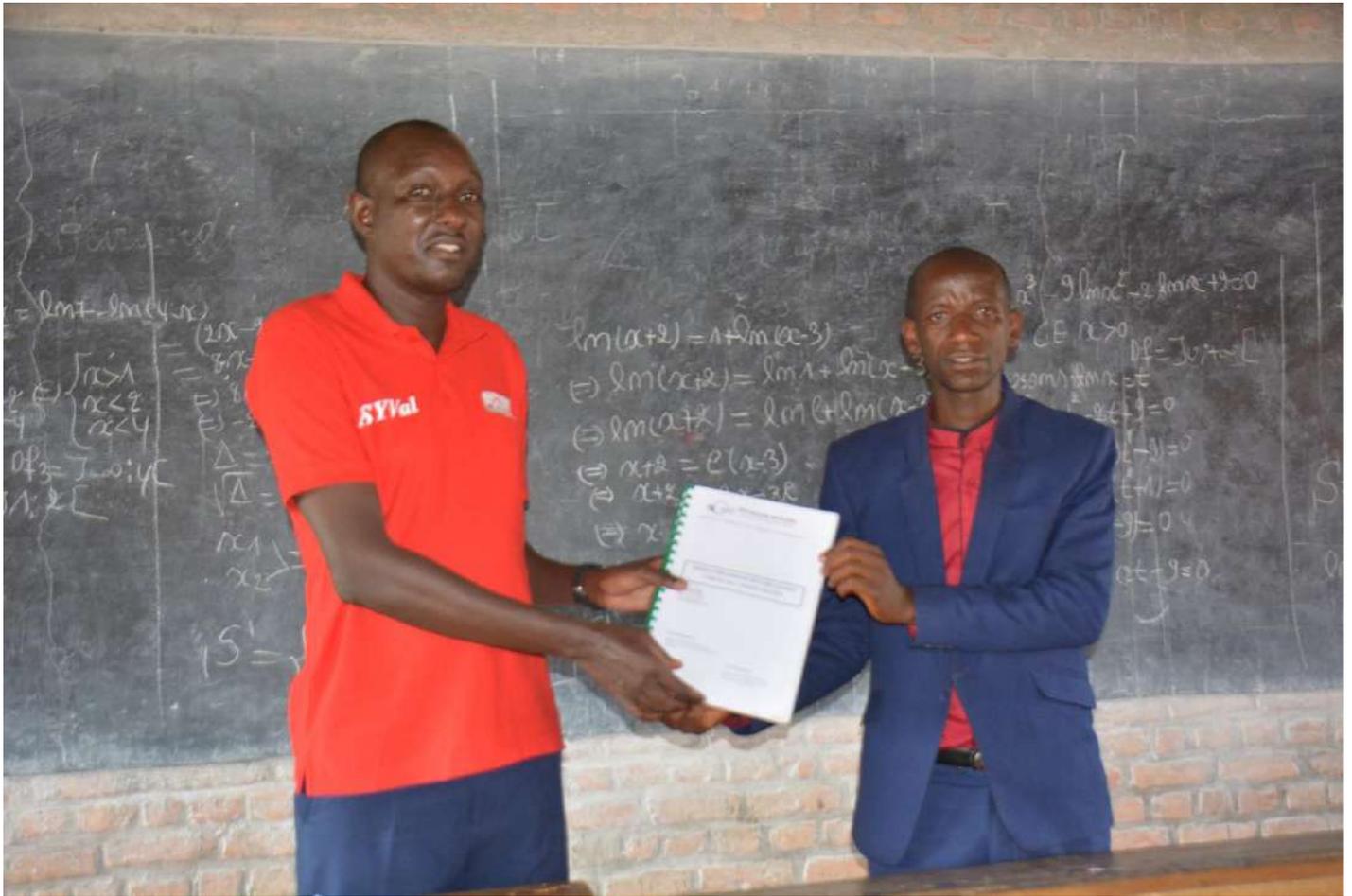
Dans la poursuite de son programme de sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal, l'Office Burundais des Recettes est en train d'élargir son champ d'application en vue d'atteindre un nombre élevé de jeunes à travers tout le pays. Dans la semaine du 29 Janvier au 2 Février 2024, c'était le tour des provinces du sud du pays à savoir Makamba, Rutana et Bururi. Ainsi, cinq clubs scolaires ont été créés dans les écoles de : Lycée Kirembe-Sud, Lycée Bururi, ITAB Gifuruzi, Petit Séminaire de MiKa et Lycée Technique Espoir de Kayero.



Exposé des motifs de la Création du Club Scolaire Ami du Fisc à l'ITAB Gifuruzi par Willy Citeretse Cadre à l'OBR

C'est un club qui rassemble tous les élèves qui le souhaitent sans distinction d'âges ou de niveau d'étude. A côté de l'encadreur du club qui doit être un enseignant, le club est dirigé par un président, son adjoint, un disciplinaire et un secrétaire, tous élus par les élèves et tous les sexes représentés pour les écoles mixtes. Enthousiasmés, les élèves expriment leurs attentes et posent beaucoup de questions en rapport avec l'impôt et taxe. Certains demandent même que ce programme soit inscrit dans le cursus des enseignements de base dans toutes les écoles.

Le cadre de l'OBR leur explique un bref aperçu sur les 4 chapitres qui composent un manuel d'encadrement qui est remis à l'encadreur du club en vue d'une autonomisation de chaque école. L'OBR organise souvent des ateliers de renforcement des capacités à l'endroit des encadreurs dans la période des vacances et le manuel est revu chaque année afin de véhiculer des connaissances actualisées par rapport à la loi budgétaire en exercice.



***Remise du manuel d'encadrement au responsable
du Club du Lycée Technique Espoir de Kayero***

Les élèves sont appelés à leur tour d'appuyer l'OBR dans la sensibilisation de leur entourage en transcrivant les connaissances acquises sous différentes formes comme les chants, les sketches, les slams, etc qui d'ailleurs rentrent dans les compétitions interscolaires. Il s'agit d'une possibilité que l'OBR dote aux écoles partenaires afin d'être compétitives et donne des prix aux gagnants. Jusqu'ici le Lycée d'Excellence Makamba et le Lycée Notre Dame de Vugizo se sont démarqués. Mais l'on ne peut oublier de mentionner les meilleures mélodies chantées par les élèves du Club du Lycée d'Excellence Musinzira.



Vue partielle des élèves du Lycée Kiremba Sud en train de suivre les exposés

Créé depuis 2016, ce programme de sensibilisation des élèves vient sans nul doute apporter une solution durable à l'OBR quant au développement d'un partenariat dynamique avec l'environnement extérieur.

Les jeunes sont mobilisés pour collaborer avec l'OBR dans la collecte des recettes publiques

L'ouverture des activités des Clubs scolaires « Amis du fisc » aux Lycées Communaux de Buganda, Musigati et au Lycée Rusagara des provinces Bubanza et Cibitoke a eu lieu respectivement en dates du 6, 7 et 8 février 2024. Ces localités se trouvant sur une zone à risque de fraude et contrebande puisqu'ils elles sont frontalières avec la RDC et le Rwanda, les élèves ont été appelés à apporter leur appui dans la dénonciation de la fraude et la contrebande ; « Personne ne devrait tolérer ceux qui font ces pratiques car ils volent tous les citoyens et ne font que ruiner la richesse commune. » explique M. Cyprien Ntibahanuza, chargé de l'éducation des Contribuables et délégué de l'OBR.



Cyprien Ntibahanuza, chargé de l'éducation des Contribuables et délégué de l'OBR

« Personne n'est au-dessus de la loi et n'est autorisée à faire la fraude et/ou la contrebande. Ceci pour dire que la sécurité des dénonciateurs est garantie à tous les niveaux », rassure M. Ntibahanuza au moment où les élèves craignent de subir des harcèlements au cas où ils dénoncent des cas de fraude ou contrebande. Il ajoute ici d'autres bienfaits de la lutte contre la fraude et la contrebande comme le fait de protéger le pays contre des produits prohibés ou nuisibles à la santé ou à la sécurité, tel que des médicaments périmés ou qui ne remplissent pas les normes.





Vues partielles des élèves du Lycée Communal Buganda en train de suivre les exposés sur le civisme fiscal.

Des réponses satisfaisantes ont été fournies à toutes les questions soulevées par les élèves : « l'OBR étant la seule institution gouvernementale chargée de la collecte des recettes, ne perçoit pas la taxe ou l'impôt journalièrement. L'impôt ou la taxe est mensuel, trimestriel, ou annuel. Seules les communes perçoivent par jour les taxes leur cédées par l'Etat. En plus l'OBR ne perçoit pas l'impôt ou la taxe sur le capital, mais proportionnellement au bénéfice réalisé. », éclaircit M Cyprien face à l'inquiétude que le capital pourrait s'épuiser en payant la taxe et l'impôt surtout pour le cas des petits et micros contribuables.

Création du 100ème Club scolaire « Amis du fisc » au Lycée Municipal Cibitoke en Mairie de Bujumbura et animation d'une conférence sur le civisme fiscal au Lycée du St Esprit, le 16 février 2024.

C'est en date du 16/2/2024 qu'a eu lieu la création du club scolaire « Amis du fisc » au Lycée Municipal Cibitoke en Mairie de Bujumbura. « C'est un pas très important dans la création des clubs scolaires "Amis du fisc" car il s'agit du 100ème club créé ce jour au niveau national parmi toutes les écoles secondaires du Burundi » ; a dit Monsieur Stany Ngendakumana Directeur de la Communication et services aux Contribuables et Porte-parole de l'OBR. Et d'ajouter que « Nous venons d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés pour l'exercice en cours par rapport à la création des clubs, lesquels sont pris comme référence pour les futurs autres clubs qui seront créés ultérieurement ».



Le Directeur de la Communication et du service aux Contribuables et Porte-parole de l'OBR s'exprime devant les médias

A titre de rappel, les clubs scolaires « Amis du fisc » constituent un cadre de suivi et de sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal étant donné que ces jeunes sont considérés comme la pépinière des futurs contribuables et décideurs dans divers domaines de la vie du pays. C'est ainsi qu'en enseignant à ces jeunes dès leur bas âge le civisme fiscal et le bien fondé de payer les impôts et taxes, ceci aura sans doute un impact positif très remarquable dans le futur. « C'est donc une contribution de taille dans la vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ; il s'agit de préparer les bons contribuables de demain » ; dixit Stany Ngendakumana.



Une vue des élèves membres du nouveau club scolaire « Amis du fisc » au Lycée Municipal Cibitoke

Suivant l'initiative et la demande formulée par les encadreurs du Club « Amis du fisc » du Lycée du St Esprit, une conférence de sensibilisation a été animée à cette école le même jour dans l'après-midi et a vu la participation d'une délégation de l'Office Burundais des Recettes, les autorités du Lycée du St Esprit, les élèves membres du club "Amis du fisc" sur ce lycée ainsi que les encadreurs des clubs "Amis du fisc" en Mairie de Bujumbura. Au menu du jour, il y avait diverses animations, des exposés, des jeux questions/réponses/prix, slams, théâtres et cela dans une vive ambiance.



Présentation de jeux éducatifs sur le civisme fiscal par les membres du club « Amis du fisc » du Lycée du St Esprit

Le Recteur du Lycée du St Esprit remercie l'OBR pour la création et l'encadrement des clubs « Amis du fisc » et s'exprime en disant « ce genre d'échanges sur le civisme fiscal est bénéfique pour tout citoyen ; si ce n'est pas moi qui suis concerné j'ai un proche qui est commerçant ou qui a une maison en location et qui doit ainsi s'acquitter de son devoir fiscal ; la première chose la plus importante c'est qu'il soit informé de ses obligations envers le fisc ».



Père Thierry Manirambona, Recteur du Lycée du St Esprit

Prenant la parole, Grace Fleurise Irakoze élève en 3ème Economie s'exprime sans hésitation et dit que « L'impôt est considéré comme une épargne que le contribuable fait auprès de l'Etat pour qu'elle lui revienne plus tard sous une autre forme à travers la construction des infrastructures sociales : écoles, hôpitaux, etc ».

Il est à noter que cette école figure sur la liste des Clubs scolaires « Amis du fisc » aînés qui furent créés en 2016, dans la phase pilote du projet.



Photo de famille à la clôture des activités au Lycée du St Esprit.

L'OBR soutient en sponsor l'organisation de « Miss Queen Ngoma » à Gitega, dans le cadre de la sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal

L'Office Burundais des Recettes a répondu à la sollicitation des organisateurs de « Miss Queen Ngoma » comme l'un des sponsors, dans le cadre de la promotion des initiatives de la jeunesse. C'est en date du 13/1/2024 qu'a eu lieu la demi-finale de la compétition au Brother's bar/American corner au Chef-lieu de la Province Gitega, laquelle a opposé 11 jeunes filles parmi lesquelles 8 ont été choisies comme candidates à la phase finale au terme de la compétition.

Les activités à l'ordre du jour pour les concurrentes étaient la présentation des projets ainsi que des défilés de mode moderne et traditionnel, devant le parterre des invités et spectateurs.



Jury de délibération

L'OBR qui parmi les autres organisations a soutenu cet événement, y a participé au côté des encadreurs des « Clubs scolaires amis du fisc » des écoles du centre de Gitega. Il a profité de cette occasion pour expliquer à l'audience le bien-fondé du programme de sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal et d'informer que l'OBR a initié un nouveau projet de digitalisation de ses services dans le souci de faciliter le service rendu aux contribuables en particulier et la facilitation des affaires en général. Il s'agit notamment de deux grands programmes phares : la déclaration et le paiement des impôts et taxes en ligne ainsi que le système de facturation électronique, lesquelles innovations ont déjà montré un impact positif sur la performance de l'OBR en termes de recettes fiscales. Ont participé à la compétition les provinces de Gitega, Mwaro, Karusi et Muramvya.



Photo de famille : organisateurs de « Miss Queen Ngoma », misses candidates à la finale et encadreurs des clubs amis du fisc

AUTRES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE L'OBR

Le module ASYVal en pleine intégration dans SYDONIA Word, pour un contrôle automatisé de la valeur en Douane.

Du 08 au 20 janvier 2024, l'Office Burundais des Recettes organise des ateliers consécutifs de sensibilisation des contribuables-importateurs, agences en douanes et déclarants basés à Bujumbura, à Makamba, à Gitega, à Muyinga, Ngozi, Kayanza et Cibitoke, sur le fonctionnement du module ASYVal et la 4^e bande du Tarif Extérieur Commun TEC.



Le conseiller chargé de développement au gouvernorat de Muyinga ouvre les travaux de l'atelier à Muyinga

Lancé le 2 juillet 2022, l'ASYVal s'avère un module très apprécié par les importateurs honnêtes au vu du traitement équitable des contribuables, de l'assainissement du commerce et de la rapidité du traitement des déclarations en douane. Cela du fait que ce module met en exergue l'établissement des valeurs des marchandises.

En effet, le module ASYVal est un système de contrôle automatique de la valeur en douane qui contient une base de données intégrées dans le système douanier automatisé (SYDONIA World). Ce Module utilise un Code de Spécification Tarifaire appelé CST pour contrôler la valeur en douane d'une marchandise importée suivant la rubrique tarifaire, le pays d'origine et le pays d'exportation. Le CST est conçu pour préciser davantage les caractéristiques spécifiques des produits importés et qui sont classés sous le même code tarifaire pour des fins d'évaluation en douane. Ceci fait qu'un CST correspond à un produit bien spécifié et non pas à une personne dans l'objectif du traitement équitable des contribuables. Ce code CST permet de passer de la généralité à la spécification d'une marchandise, d'où il exige l'identification détaillée et complète d'une marchandise afin de faciliter son classement à la rubrique tarifaire exacte.



M. Jean Claude Niyukuri en plein exposé sur le fonctionnement du module ASYVal

Etant donné que la valeur d'une marchandise spécifique varie suivant qu'elle est importée directement de son pays d'origine ou non, le module ASYVal attribuera des CST différents parce qu'un produit importé directement (ex : Chine – Burundi) coûtera moins cher que ce même produit qui transite dans un autre pays (ex : Chine-Dubaï-Burundi) dans le but de l'assainissement du commerce et de la lutte contre la fraude fiscale.

De ce fait, pour avoir un CST, le Module ASYVal exige à l'importateur des documents authentiques et fiables dont la facture commerciale, la liste de colisage (packing list) ainsi que d'autres documents exigibles selon la provenance, le type de produits importés, etc.

La facture et la liste de colisage doivent être conformes aux normes internationales: la date d'émission ; le numéro de facture ; l'identification de l'acheteur (dont le nom et l'adresse), l'identification du fournisseur (dont le nom et l'adresse), la désignation exacte et complète de la qualité et la quantité de chaque produit, son pays d'origine, son pays d'export, le prix unitaire et le prix total effectivement payé ou à payer. Il en va aussi de la devise dans laquelle sont exprimés les montants, le coût du transport extérieur payé, l'incoterm, le mode de conditionnement et d'emballage ; etc.



Vue partielle des participants à l'atelier

Le module ASYVal considère les réalités commerciales du marché en incluant dans le CST un intervalle de valeur minimale issue des importateurs qui achètent de grandes quantités et des valeurs maximales issues de ceux qui importent des petites quantités ou pour le commerce transfrontalier ainsi qu'une marge de tolérance acceptée par la loi pour ceux qui bénéficient des réductions commerciales. Les valeurs qui tombent dans l'intervalle sont acceptées, celles qui tombent en dessous de la valeur minimale sont rejetées et redressées tandis que celles qui tombent de la valeur maximale sont acceptées et mise à l'examen pour voir si cette valeur résulte de la hausse des prix sur le marché ou si c'est pour d'autres raisons non commerciales. De ce fait, le module ASYVal permet aux valeurs de diminuer ou d'augmenter suivant le cours du marché.

Les participants à ces différents ateliers (Bujumbura, Makamba, Gitega, Muyinga, Ngozi, Kayanza et Cibitoke) saluent l'avènement de ce module puisqu'il rétrécit le temps de vérification d'une déclaration en douane. Il permet aussi la lutte contre la concurrence déloyale, traite les contribuables équitablement et assainit le climat des affaires. Ils suggèrent la multiplication de tels ateliers pour que tous comprennent sachent par cœur le fonctionnement du module et ses avantages afin qu'ils exercent le commerce tranquillement et de façon honnête.

Pour information, vingt-deux (22) produits sont déjà intégrés dans le Module ASYVal à savoir les céréales, la farine de blé, le Malt, les boissons non alcoolisées, les bières de malt et de cidre, le ciment, le sucre, la chaux, les huiles de cuissons, le sel, les pneus, les tissus, les friperies, les téléphones, les véhicules et motos, etc. D'autres sont intégrés progressivement jusqu'à ce que tous les produits soient intégrés dans ce module.

Remise et reprise : Georges Bigirimana succède à Léopold Kabura à la tête du Commissariat Général-adjoint OBR, lundi 29/01/2024.



Sous le haut patronage du Président du Conseil d'Administration (CA), ces cérémonies de remise et reprise ont eu lieu l'après-midi du 29/1/2024 dans la grande salle des réunions de l'OBR. Monsieur Audace Ndayizeye, Président du CA/OBR a remercié Léopold Kabura Commissaire Général-adjoint sortant pour avoir achevé avec succès ses deux mandats de huit ans dans ce poste, un mandat étant constitué de quatre ans et renouvelable une seule fois à ce poste. Léopold Kabura,

dans son discours d'adieux, après avoir remercié tous ses anciens supérieurs hiérarchiques et collègues à l'OBR chacun en ce qu'il a contribué durant l'exercice de ses fonctions, a dressé une liste de dossiers en cours de traitement qu'il a confiés à son successeur, Monsieur Georges Bigirimana. Le premier étant le dossier de marquage et traçabilité des produits manufacturés que l'OBR est en train de négocier avec une société de droit suisse appelée SICPA s.a.



De gauche à droite, Léopold Kabura, Commissaire Général-Adjoint sortant et Georges Bigirimana, son successeur

Dans son mot de circonstance, le Président du Conseil d'Administration a souhaité la bienvenue au nouveau Commissaire Général-Adjoint, juriste de formation, professionnel de la magistrature et en même temps membre non permanent de la Cour Constitutionnelle. Audace Ndayizeye a appelé le nouveau Commissaire à œuvrer sans relâche pour le bon épanouissement de l'institution. « L'Office Burundais des Recettes étant une institution où le personnel travaille sous pression, essayez de vous y intégrer pour constituer avec lui une bonne équipe et le résultat suivra » ; a martelé ce dernier. Il a ensuite interpellé tout le personnel, à commencer par les Commissaires à apporter au Commissaire Général -Adjoint tout l'appui nécessaire pour un meilleur rendement en termes d'entrée de recettes. « Travailler en mettant sur pieds l'esprit d'équipe engendrera la réussite pour tous, tout en sachant qu'il n'y a pas d'excuse pour un échec » ; renchérit le Président du Conseil d'Administration.



De gauche à droite, M. Jean Claude MANIRAKIZA, Commissaire Général, M. Léopold Kabura, son adjoint sortant, M. Georges Bigirimana, l'adjoint entrant et M. Audace Ndayizeye, Président du Conseil d'Administration de l'OBR

Le nouveau Commissaire Général-Adjoint a quant à lui exprimé ses remerciements suite à l'accueil lui réservé. Il promet qu'il ne ménagera aucun effort en apprenant sur le tas dans la nouvelle maison. Georges Bigirimana jure qu'il mettra en avant la collaboration, la disponibilité et le dévouement.



M. Georges Bigirimana, le Commissaire Général-Adjoint entrant, lors de son allocution

Enfin, le Commissaire Général Jean Claude MANIRAKIZA lui souhaite la bienvenue dans la nouvelle famille et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

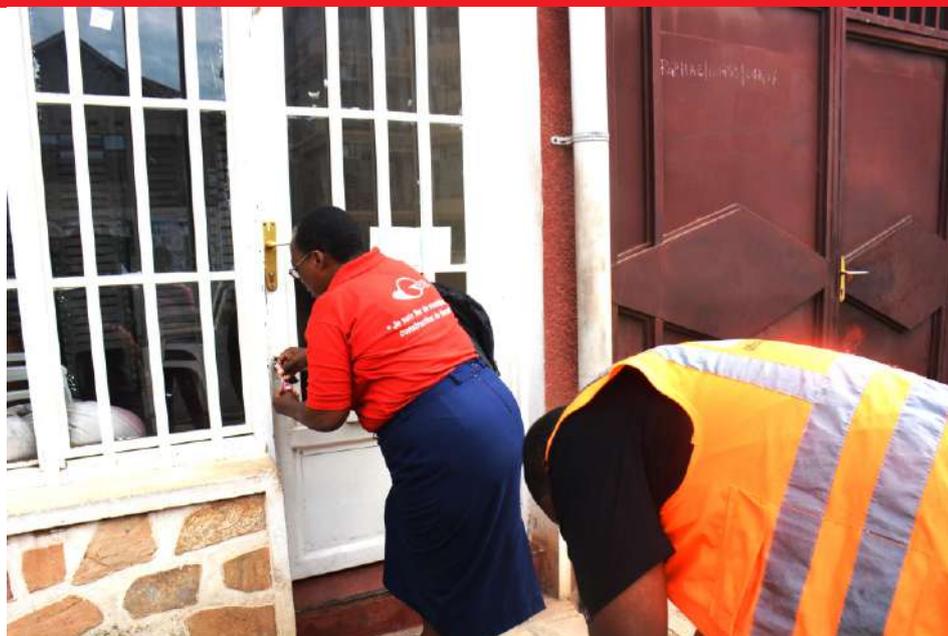
Porte à porte : L'OBR procède à la vérification de la conformité fiscale.

La vérification de la conformité fiscale est un travail qui a commencé par la mairie de Bujumbura durant la semaine du 5 au 10 Février 2024. L'opération va s'étendre sur tout le territoire Burundais. Elle se fait de porte à porte dans les différents milieux de commercialisation à savoir les marchés, les galeries, les boutiques, les bars, restaurants, hôtels, etc. La vérification repose essentiellement sur la détention ou non des documents exigés par la loi à l'endroit de tout contribuable. Les premiers et les plus importants de ces documents étant le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et le Registre de Commerce (RC). D'autres irrégularités vérifiées sont notamment la détention d'une double facturation, la non utilisation de la machine à facturation électronique, le manque de documents de déclaration et/ou de paiement des impôts, etc.



Un agent de l'OBR vérifie la conformité fiscale d'un contribuable dans une boutique à Mutanga Nord

L'on inflige des amendes à ceux qui sont coupables de l'un ou l'autre manquement fiscal. Certains commerçants peuvent même voir leurs échoppes ou établissements commerciaux être fermés en attendant qu'ils régularisent la situation en payant les montants dus. Les manquements sont sanctionnés selon les cas conformément à la réglementation en vigueur. A titre d'exemple, tout contribuable qui vend les boissons de la Brarudi sans avoir payé la licence d'exploitation et cela à un prix normal est passible d'une amande de 500 000FBU.



Un agent de l'OBR ferme une boutique suite à la non-conformité fiscale

Le porte-parole de l'OBR M. Stany Ngendakumana regrette qu'on en arrive à fermer certaines structures et établissements commerciaux à cause de la non-conformité. Pour lui, les différents messages de sensibilisation des contribuables que l'OBR donne régulièrement devraient inciter tout opérateur économique à la conformité fiscale. Il explique également que l'opération de vérification allant jusqu'à la fermeture des cas de non-conformité est légale car il s'agit d'une mise en œuvre des dispositions de la loi régissant les impôts et taxes au Burundi. Certaines dispositions de ces lois donnent l'autorisation à l'OBR de fermer tout business qui n'est pas conforme. « *C'est un aspect évolutif, une étape importante de la loi qui vient après plus de 10 ans d'existence de l'OBR.* » a-t-il souligné. Il invite les contribuables à bien accueillir les agents de l'OBR en mission de contrôle de la conformité et à coopérer avec eux. Une mise en garde est lancée à ceux qui affichent un comportement de résistance face à cette vérification ; « *A côté des sanctions d'ordre fiscal, toute personne qui obstrue le contrôle fiscal peut être poursuivie pénalement pour rébellion contre les institutions publiques* », prévient M Ngendakumana.



M. Stany Ngendakumana, porte-parole de l'OBR

Le porte-parole de l'OBR estime que les contribuables ont été largement sensibilisés et qu'il est temps de gravir les échelons et veiller au respect des obligations fiscales par tous les contribuables sans aucune exception. C'est une manière d'augmenter le niveau de conformité fiscale, ce qui va permettre la mobilisation des recettes d'une manière juste et équitable, renchérit-il.

En d'autres termes, il s'agit d'un autre ensemble d'efforts qui se déploient afin de combler les lacunes identifiées dans le passé dans le domaine du suivi de l'exécution des lois fiscales.

Présentation à la presse de 5 falsificateurs de documents ce vendredi 16/02/2024

En date du 31/01/2023, après avoir soupçonné des documents amenés par un déclarant à l'OBR, lesquels attestant le paiement d'une redevance routière, une fouille-perquisition fut ordonnée. La police Nationale en collaboration avec le Commissariat des Enquêtes, Renseignements et Gestion du risque à l'OBR dirigea les opérations. Deux secrétariats publics, l'un situé tout près de l'OTRACO et l'autre au quartier Carama ont été fouillés. D'après Jean Berchmans NIYONZIMA, Commissaire aux enquêtes à l'OBR, le constat est amer. Ces secrétariats émettaient des documents attestant le paiement des redevances routières, des quittances soi-disant attribuées par la mairie, la police, et d'autres entités publiques que privées alors qu'ils étaient falsifiés.

Le Commissaire chargé des enquêtes a bien indiqué à la presse que c'est désormais la politique de la tolérance zéro. Comme remède pour parier à ces tricheries, les services de l'OBR sont dotés maintenant d'une technologie moderne leur permettant de vérifier l'authenticité des documents. En se connectant au site web de l'OBR, les contribuables eux-mêmes peuvent vérifier cette authenticité en passant par la fenêtre dite « vérification de documents », insiste NIYONZIMA.



*Jeans Berchmans NIYONZIMA, Commissaire aux enquêtes,
Renseignement et Gestion du Risque*



Les présumés auteurs des falsifications de documents et leurs matériels saisis

Certes, ces falsificateurs sont tombés dans les mails du filet mais pour bien se faciliter la tâche, le Commissaire aux enquêtes appelle les contribuables qui le peuvent, d'ignorer les intermédiaires dans ces courses et de se contenter de payer leurs impôts et taxes d'une façon électronique. Pour les Grands et Moyens Contribuables, la solution meilleure est déjà opérationnelle depuis plus de 5 mois ; le paiement en ligne dit « plateforme e-Kori ».



Pierre Nkurikiye, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Au niveau de la police criminelle, l'on se félicite de cette vigilance des services de vérification de l'OBR. Le porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique promet à cette fin une franche collaboration. Pierre Nkurikiye, tout en condamnant de telles tricheries demande aux instances judiciaires de sanctionner, selon la loi en vigueur ces présumés coupables. Ces derniers étant pour le moment des locataires de la prison centrale de Mpimba.

Les coopératives agricoles et d'élevage de KARUZI appelées à bien conserver leurs documents comptables.

Les responsables des coopératives d'élevage et d'agriculture des 6 communes sur 7 composant la province Karuzi ont fait l'œuvre d'un atelier de sensibilisation par l'OBR sur le civisme fiscal en date du 23 février 2024. Il s'agit des communes Bugenyuzi, Mutumba, Shombo, Buhiga, Nyabikere et Gihogazi. Ces coopératives bénéficient, comme le prévoit la réglementation ; d'une période d'exonération des 5 premières années d'activité. Pour le moment, celle-ci touche vers sa fin pour certaines coopératives. Il s'avère ainsi primordial et impératif que ces coopératives conservent leurs documents comptables, même durant cette période d'essai correspondant à l'exonération.

Cela puisque ces documents comptables peuvent être exigés par les services de l'OBR pour des vérifications éventuelles à posteriori. La période de vérification pouvant s'échelonner sur 10 ans antérieures. Cet exercice de déclaration durant ces 5 ans d'essai permettra de dégager l'évolution de leurs affaires quitte à faciliter le calcul de l'imposition une fois cette période d'exonération terminée, a bien indiqué Alexis Kwizera, cadre de l'OBR et vérificateur des impôts dans la province de Karuzi.



Vue des cadres de l'OBR en compagnie de l'administrateur de Gihogazi lors de l'ouverture de l'atelier

Entreprendre une activité commerciale suppose alors, pour ces coopératives, qu'il faudra s'acquitter de leurs impôts et taxes après cette échéance des 5 premières années comptant pour l'exonération.

Ainsi donc, elles sont des contribuables qui doivent disposer d'une adresse fixe, d'un NIF et d'un registre de commerce, indique M. Kwizera. Par conséquent,

ces coopératives sont appelées à ne jamais oublier de déposer leurs déclarations avant échéance en vue d'éviter des sanctions éventuelles impliquant des amendes.



Vue partielle des responsables des coopératives agricoles et d'élevage de la commune Gihogazi

Les responsables de ces coopératives ont évoqué des handicaps liés aux difficultés de remplissage des déclarations, de manque de moyens de payer des comptables et des fiscalistes qui peuvent les aider lors de leurs opérations nécessaires allant jusqu'à solliciter le concours des agents de l'OBR. Malgré ces manquements, les experts de l'OBR ont bien expliqué au parterre des participants qu'ils doivent se prendre en charge dans ces exercices comme tous les autres contribuables le font.



Vue partielle des responsables des coopératives d'élevage et d'agriculture des communes Bugenyuzi, Mutumba, Shombo, Buhiga et Nyabikere

Une autre préoccupation de ces associations d'agriculteurs et d'éleveurs est de voir les textes réglementaires régissant les impôts et taxes traduits en kirundi. Le projet étant déjà été évoqué durant longtemps et connu de la hiérarchie, c'est une question de patience en attendant que cela puisse être réalisé, a renchéri M. Diogène Mugabonihera, cadre chargé de l'éducation et des services aux contribuables.

Kirundo : L'effectif des commerçants ne cesse d'augmenter, les recettes aussi.

La sensibilisation au civisme fiscal par tous les canaux de l'Office Burundais des Recettes (OBR) a énormément produit des effets positifs en province de Kirundo. Au cours d'une descente effectuée du 27 au 29 Février 2024 en communes de Kirundo, Bwambarangwe et Vumbi, l'équipe de l'OBR qui était dirigée par le Directeur de la communication et des services aux contribuables a été témoin des bonnes relations entre les contribuables de Kirundo et les employés de l'OBR œuvrant dans cette province.

Selon plusieurs intervenants dans ces réunions réglementaires de sensibilisation, les commerçants de la province Kirundo n'ont plus besoin de beaucoup d'explications sur l'importance de payer les impôts et les taxes. Ils ont plutôt besoin des livrets en Kirundi et autres supports physiques (dépliants, pancartes, affichages etc) qui renseignent sur les obligations de chacun, les délais et où aller pour s'en acquitter. Les participants dans ces réunions ont suivi plusieurs présentations centrées sur les obligations fondamentales de tout commerçant à savoir la détention d'un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et d'un Registre de Commerce sans oublier l'obligation de déclarer et payer, chacun selon sa catégorie (déclarations trimestrielles de l'IR pour les micro contribuables et annuelles pour les Petits, Moyens et Grands Contribuables).

Partout dans ces réunions, les commerçants ont également échangé avec les délégués de l'OBR sur les questions de l'heure telles que la problématique d'obtention des contrats de l'OBR pour ceux qui louent les stands et échoppes dans les marchés construits par l'Etat, l'usage de la facture modèle agréé par l'OBR, les sanctions en cas d'infractions fiscales et douanières, l'usage de la machine à facturation électronique sans oublier le traitement équitable de tous les commerçants, du Micro-Contribuable au Grand Contribuable.

Parmi les grands conseils donnés par l'équipe de l'OBR figurent le respect des lois et procédures fiscales ainsi que la détention des documents commerciaux jusqu'à 5 ans puisqu'on peut se heurter à des vérifications



Stany Ngendakumana, Directeur de la Communication et Services aux Contribuables (au milieu) est satisfait que l'objectif visé par les séances de sensibilisation a été atteint à Kirundo

Pour Stany NGENDAKUMANA, Directeur de la Communication et des services aux contribuables, l'objectif visé par ces séances de sensibilisation a été atteint à Kirundo puisque bon nombre de commerçants ont bien suivi les échanges et ont promis une bonne collaboration avec l'OBR. En vue de renforcer cette bonne collaboration professionnelle, M. Ngendakumana a, chaque fois, partagé les numéros de secours à l'OBR. Il s'agit de 500 pour toute question fiscale ou douanière pendant les jours et heures de service ; le 71 450 450 pour dénoncer toute forme de fraude et le numéro 77 510 975 pour la dénonciation de toute forme de corruption ou manquement professionnel de l'un ou l'autre employé de l'OBR. Les contribuables peuvent également se servir d'un lien se trouvant sur le site web de l'OBR :

<https://obr.bi/index.php> dans la rubrique « Dénonciation de la corruption et autres mauvaises pratiques ».



Vue partielle des participants à la réunion de la commune Kirundo.



Vue partielle des participants à la réunion de Vumbi

Une assistance de Deux millions cinq cent mille francs burundais (2.500.000 FBU) est le montant utilisé par la Caisse Sociale du personnel féminin de l'Office Burundais des Recettes, OBR, pour payer la facture des soins de santé en faveur de trois femmes gravement malades alitées à l'Hôpital Prince Régent Charles de Bujumbura. C'était dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Femme le vendredi 8/3/2024.

Dans son mot d'accueil, Mme Félicité NIBIGIRA, Directrice des Opérations Douanières à l'OBR et représentante du personnel féminin de l'OBR en ces cérémonies, a tout d'abord remercié la Direction de l'OBR pour l'organisation de cette fête. Elle a ajouté que cette journée a été une opportunité pour faire preuve de solidarité envers les vulnérables à travers la caisse sociale du personnel féminin de l'OBR. En cette occasion, des cadeaux en signe de reconnaissance ont été décernés à cinq anciennes employées de l'OBR en retraite pour leur énorme contribution à l'évolution de cette caisse.



Mme Félicité NIBIGIRA présentant son mot d'accueil

Dans son discours de circonstance, le Commissaire Général de l'OBR M. Jean Claude Manirakiza a apprécié le dévouement et l'assiduité au travail démontrés par le personnel féminin de l'OBR. Une augmentation de 25milliards de FBU a été enregistré au mois de Février. En effet, plus de 155 milliards de francs Bu ont été collectées sur 130 Milliards attendus pour le mois de février 2024, soit un taux de 119%. Tout cela grâce à l'implication de tout le personnel en général et du personnel féminin en particulier, a-t-il confié. Et d'ajouter que dans les dossiers disciplinaires ouverts au sein de l'OBR, les cas où le personnel féminin est impliqué sont quasi inexistantes.



*Le Commissaire Général de l'OBR M. Jean Claude MANIRAKIZA
présentant son discours de circonstance.*

Il a été aussi l'occasion pour le Commissaire Général de présenter le nouveau Commissaire Général Adjoint M. Georges BIGIRIMANA.

Ce dernier a profité de cette opportunité pour saluer tout le personnel présent à cette fête. M Georges BIGIRIMANA a exprimé ses souhaits au personnel et a promis d'apporter sa contribution sans réserve pour accompagner le processus de digitalisation déjà entamé par l'OBR et dont les résultats sont déjà très satisfaisants.



**M. Georges BIGIRIMANA, Commissaire
Général Adjoint**

Les cérémonies se sont clôturées
dans une ambiance festive



**Le personnel féminin de l'OBR en pleine
cérémonie de la Journée Internationale des Femmes**

Les commerçants des marchés construits par l'Etat ont reçu de nouveaux contrats

Le Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes (OBR) Monsieur Jean Claude Manirakiza en compagnie du Gouverneur de la province de Muyinga Monsieur Jean Claude Barutwanayo ont procédé, ce 13 Mars 2024, au lancement officiel des activités dites reprise du processus de signature des contrats de location des stands et échoppes dans les marchés construits par l'Etat et/ou ses partenaires.

Selon le Commissaire Général de l'OBR, toutes les arriérées de location doivent être payées avant fin juin 2024 puisque ces frais de location ont été budgétisés pour l'exercice budgétaire 2023/2024 qui va de juillet 2023 à Juin 2024, faute de quoi les sanctions en la matière seront appliquées. Ce responsable ajoute que le trop-perçu des loyers devra être restitué aux commerçants qui en réclameront : c'est entre autres ceux qui auraient payés les loyers supérieurs à ceux figurant sur leurs nouveaux contrats.



Le Commissaire Général de l'OBR en train d'expliquer au contribuable le contenu du contrat

Le processus de signature de ces contrats est en train d'être exécuté dans tout le pays. Le Commissaire Général de l'OBR appelle tous les commerçants à récupérer leurs contrats puisqu'ils reflètent le consensus dégagé à travers les commissions mises en place pour cette fin. Dans chaque commune, ces commissions étaient constituées par les représentants de l'administration communale et les commerçants. Ce sont ces commissions qui ont élaboré des listes des vrais commerçants pour chaque marché. L'OBR ayant élaboré les contrats sur base de ces listes lui envoyées par les gouverneurs de province.

Le Gouverneur de la province Muyinga a affirmé que tous les administratifs sous sa responsabilité sont appelés à aider l'OBR dans ce travail mais surtout dans le recouvrement de ces loyers puisque selon lui, « nous devons tous être conscients que les recettes collectées par l'OBR nous reviennent à travers les activités réalisées par les pouvoirs publics ». Et d'ajouter que « pour le cas des loyers dans les marchés construits par l'Etat et/ou ses partenaires, les administratifs devraient faire plus d'efforts dans leur recouvrement puisque 60 pourcents reviennent aux communes et 40 pourcents au trésor publics ».

M. Aline Kabagabire, une des commerçantes contactées au marché de Muyinga se réjouit de ces nouveaux contrats car selon elle le loyer a sensiblement baissé. « Je devrais payer 200.000 Fbu sous l'ancien contrat, mais avec le nouveau, je vais payer 50.000 Fbu seulement », se réjouit-elle.

L'OBR organise une campagne de recouvrement de l'impôt sur le revenu locatif à travers tout le pays.

C'est une campagne qui s'étend sur une période de deux semaines, à partir du 18 Mars au 1er Avril 2024. Les contribuables sont appelés à faire des déclarations et paiements sur le revenu locatif à travers tout le pays.

Dans une séance de sensibilisation des administratifs de la mairie de Bujumbura tenue par l'Office Burundais des Recettes jeudi le 14 mars 2024, il a été évoqué le concours de ces derniers en vue de la réussite de cet exercice.

Pour le cas de la Mairie de Bujumbura, il a été aménagé des sites destinés à accueillir les Contribuables pour la facilitation de ce travail à l'approche de la date buttoir du 1 Avril. Ces sites aménagés se trouvent au Palais des arts, à la gare du Nord, au petit Séminaire de Kanyosha et au bureau de la zone Kinama. A l'intérieur du pays, les Contribuables sont appelés à faire leurs déclarations et paiements aux différents bureaux de l'OBR des lieux.



De gauche à droite, Madame Anitha Nimbona, Responsable administratif et financier à la Mairie de Bujumbura, Monsieur Stany Ngendakumana, porte-parole de l'OBR et Monsieur Ruben Niyomwungere, vérificateur des impôts.

Le porte-parole de l'OBR, Stany Ngendakumana a supplié tous les administratifs, de la base au sommet, à ne ménager aucun effort pour la réussite de cette activité en vue de récolter le plus possible de recettes. Le responsable administratif et des finances à la mairie de Bujumbura, madame Anitha Nimbona a rassuré que la Mairie ne cesse de sensibiliser les bailleurs sur l'utilité de payer ce genre d'impôt. Toutefois, certains contribuables ont la mauvaise fois de cacher les vrais contrats de location en vue de payer de moindres montants. En vue de remédier à ce genre de comportement, les communes de la mairie envisageraient de procéder à un recensement des maisons et terrains en location pour mettre fin aux tricheries, dit Madame Nimbona.



Le porte-parole de l'OBR s'adressant à la presse

Tous les contribuables sont invités ainsi à ne pas attendre le dernier jour pour faire leurs déclarations et paiements de cet impôt. C'est une façon d'éviter les retards qui sont sanctionnés par une série d'amendes, a renchéri le Directeur de la communication et porte-parole de l'OBR.



Vue partielle du parterre des participants

Le module MOA (Ministry of Agriculture), une avancée dans l'import/export des produits phytosanitaires

En date du 19 mars 2024, il a été tenu à Bujumbura au siège de l'Office Burundais des Recettes sis à VIRAGO, une réunion d'évaluation de l'état des lieux de la mise en exploitation du module « Ministry of Agriculture » dit MOA et du Guichet Unique Electronique, relatifs à la délivrance du permis d'importation électronique des végétaux, des produits végétaux, des pesticides et autres articles réglementés par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.



Photo de famille avec les représentants des parties prenantes à la réunion

Mis en exploitation depuis le 13/9/2023, ce module reflète aujourd'hui une satisfaction pour toutes les parties prenantes : « le traitement des dossiers dans la logique procédurale d'acquisition des permis électroniques d'importation et d'exportation, est passé de 20 jours à 5 jours, la réduction des coûts liés aux déplacements d'un bureau à un autre pour l'approbation aux différents échelons est notoire, de plus l'accroissement de la transparence est là et les statistiques sont traçables. » affirment toutes les parties prenantes présentes dans cette réunion d'évaluation (Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Office Burundais des Recettes, Trade Mark Africa, Importateurs /exportateurs, Agences en Douane)

Malgré cette avancée spectaculaire, un grand nombre de défis reste à relever. A commencer par une insuffisance du personnel clé notamment l'absence des inspecteurs du MINEAGRIE sur tous les bureaux et postes de douanes où le permis électronique est exigé ; un manque d'informations nécessaires chez les usagers du système et l'interconnexion des services concernés qui n'est pas permanente.

Apportant des réponses face à ces défis, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage promet qu'avec les recrutements projetés, l'affectation des inspecteurs là où c'est nécessaire est probable.

Le partenaire bilatéral du module MOA Trade Mark Africa promet de toujours apporter son assistance technique à l'OBR et MINEAGRIE pour l'automatisation des procédures dans le cadre du Guichet Unique Electronique, l'ultime moyen de réduire les barrières non tarifaires liées au commerce International pour la promotion des pratiques frontalières modernes, la facilitation des échanges commerciaux et de dédouanement et ainsi créer un environnement propice attirant les investissements dans le pays.



Vues partielles des participants à la réunion

Vous retiendrez qu'il a été projeté par la suite, la reprise des activités sur le certificat phytosanitaire à l'exportation (CPS), un document délivré par l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV) à l'exportation et à la réexportation et ce en application des dispositions des articles 42 et 46 de la loi N° 1/23 du 23 Novembre 2017 portant protection des Végétaux au Burundi.

Au moment de la mise en place de la Zone de Libre-Echange Continentale Africain, (ZLECAf), une série d'autres réformes doivent être mises en œuvre au Burundi pour se conformer aux normes et standards internationaux afin de pouvoir conquérir les marchés extérieurs sans obstacles.



Selon la loi N° 1/22 du 05 novembre 2021 portant modification de la loi N° 1/11 du 14 juillet 2009 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'OBR :

1° Le Civisme fiscal est « l'accomplissement volontaire des obligations fiscales par le contribuable ».

- ◆ Il a ses bases dans la conscience que chaque citoyen doit avoir sur son rôle dans la Société. En effet, il doit travailler pour s'autodévelopper, augmenter la richesse nationale par sa valeur ajoutée et contribuer à la construction du pays en payant des impôts et taxes.
- ◆ C'est une éducation qui doit être inculquée dans chaque fils et fille du pays dès son bas âge.
- ◆ C'est aussi un Amour reconnaissant envers son pays car, dès la conception à la mort, le pays investit beaucoup dans la vie de chaque citoyen et en retour, celui-ci doit se donner corps et âme dans la protection et la prospérité de sa patrie.
- ◆ Chaque citoyen doit comprendre que le paiement des impôts et taxes n'est pas un fardeau sur sa tête, mais plutôt une occasion pour lui de participer à la construction du Burundi.
- ◆ Le renforcement du civisme fiscal s'inscrit dans les missions de l'OBR et « tout contribuable doit être fier de payer les impôts et taxes car c'est un acte de patriotisme; personne ne doit s'en passer ! ».

2° Les obligations fiscales d'un contribuable sont :

- ◆ Se faire enregistrer (Immatriculation fiscale) ;
- ◆ Tenir convenablement les documents exigés (journaux, factures, livres de caisse, de stocks, ...) ;
- ◆ Déclarer et payer dans les délais prescrits les différents impôts et taxes dont il est redevable

En remplissant les obligations fiscales, chaque contribuable doit avoir à l'esprit que c'est plutôt une opportunité de contribuer dans la perfection de ses conditions de vie ainsi que de son environnement de travail. Les sommes qu'il verse à l'Etat lui permettent de mener des actions bénéfiques à toute la population du pays, y compris le contribuable lui-même.



Question 1. Comment sont classés les débits de boissons ?

Selon l'ajout par rapport au prix officiel, les débits de boissons sont classés dans les catégories suivantes :

Catégorie A : 0	→	Montant à payer : 50 000 FBU
Catégorie B1 : 1 à 200	→	Montant à payer : 1 000 000 FBU
Catégorie B2 : 201 à 500	→	Montant à payer : 2 000 000 FBU
Catégorie B3 : 501 à 1000	→	Montant à payer : 3 000 000 FBU
Catégorie C : 1001 et plus	→	Montant à payer : 4 000 000 FBU

Question 2. Concerne l'impôt locatif.

a) Pour un contribuable qui déclare un impôt nul, est-il obligé de continuer à faire les déclarations, ou ne devra-t-il déclarer lorsqu'il aura à payer ?

La déclaration et le paiement de l'impôt étant deux opérations différentes, la première est obligatoire chaque année qui suit celle de l'encaissement des loyers, quelque que soit le montant à payer. Au cas contraire, on s'expose aux sanctions prévues par la loi y relative.

b) Celui qui travaille à titre personnel (privé) bénéficie de l'abattement s'il atteint l'âge légal de la retraite ? Qu'en est-il dans le cas de la retraite anticipée ?

- Tout bailleur qui atteint l'âge de 60 ans est bénéficiaire d'un abattement sur le revenu locatif ;
- Le bailleur qui entre en retraite anticipée en est aussi bénéficiaire, il présente une attestation de retraite délivrée par son employeur.

**Office Burundais des Recettes***"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"***COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES****N / Réf : 540/92/CDA/03/790/F.M/2024****AVIS AU PUBLIC****CONCERNE : PREAVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Conformément à la section 57 de la loi sur la gestion des douanes de la Communauté Est Africaine, il est porté à la connaissance du public en général et des contribuables en particulier que l'Office Burundais des Recettes à l'intention de vendre aux enchères publiques toutes les marchandises en entrepôts publics de tous les bureaux des douanes ainsi que les véhicules, bicyclettes et les motos garés dans les parkings des bureaux des douanes, dont les délais réglementaires d'entreposage (trois mois) ont été dépassés.

Pour cela, toute réclamation éventuelle en rapport avec les marchandises, véhicules, bicyclettes et motos dépassant trois mois sous contrôle douanier sera reçu dans un délai de 30 jours à partir de la date de signature de présent avis.

Passé ces délais, toute marchandise qui ne sera pas encore enlevée par le propriétaire après régularisation des droits et taxes ainsi qu'amende le cas échéant, sera considéré comme abandonné et sera soumise à la vente aux enchères publiques conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Fait à Bujumbura, le 29/03/2024**LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET ACCISES****Frédéric MANIRAMBONA****COPIE POUR INFORMATION A :**

- Monsieur le Commissaire Général
- Monsieur le Commissaire (tous)
- Monsieur le Directeur Général de GPSB
- Monsieur le Directeur Général de Burundi Airlines



COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

N / Réf : 540/92/CDA/03/790/F.M/2024

ITANGAZO

IMVO : KUGABISHA RIJANYE N'IGURISHA ICAMUNARA

Twisunze ingingo ya 57 y'itegeko rigenga amaduwane mw'ishirahamwe ry'ibihugu vyo mu karere ka Afrika y'ubuseruko, biramenyeshejwe icese abantu bose cane cane abadandaza ko ikigo OBR kigomba kudandaza icamunara ibidandazwa vyose bireza amezi atatu bitaragomborwa biri mu bubiko bwa duwane aho buri hose mu Burundi canke kuma parikingi ya duwane.

Kubera iyo mvo, uwo wese yoba afise ico avuga canke abaza ku bidandazwa vyawe vyoba bimaze ayo mezi atatu biri mu bubiko bwa Duwane atarabishohora asabwe kubikora mu kiringo kitarenze imisi mirongo itatu (30) kuva itariki iri tangazo rishiriweko umukono.

Ico kiringo giheze, ikidandazwa cose kitazoba kirarihirwa ibisabwa kizoca gifatwa nk'icahebwe gice kigurishwa icamunara hisunzwe amategeko abigenga.

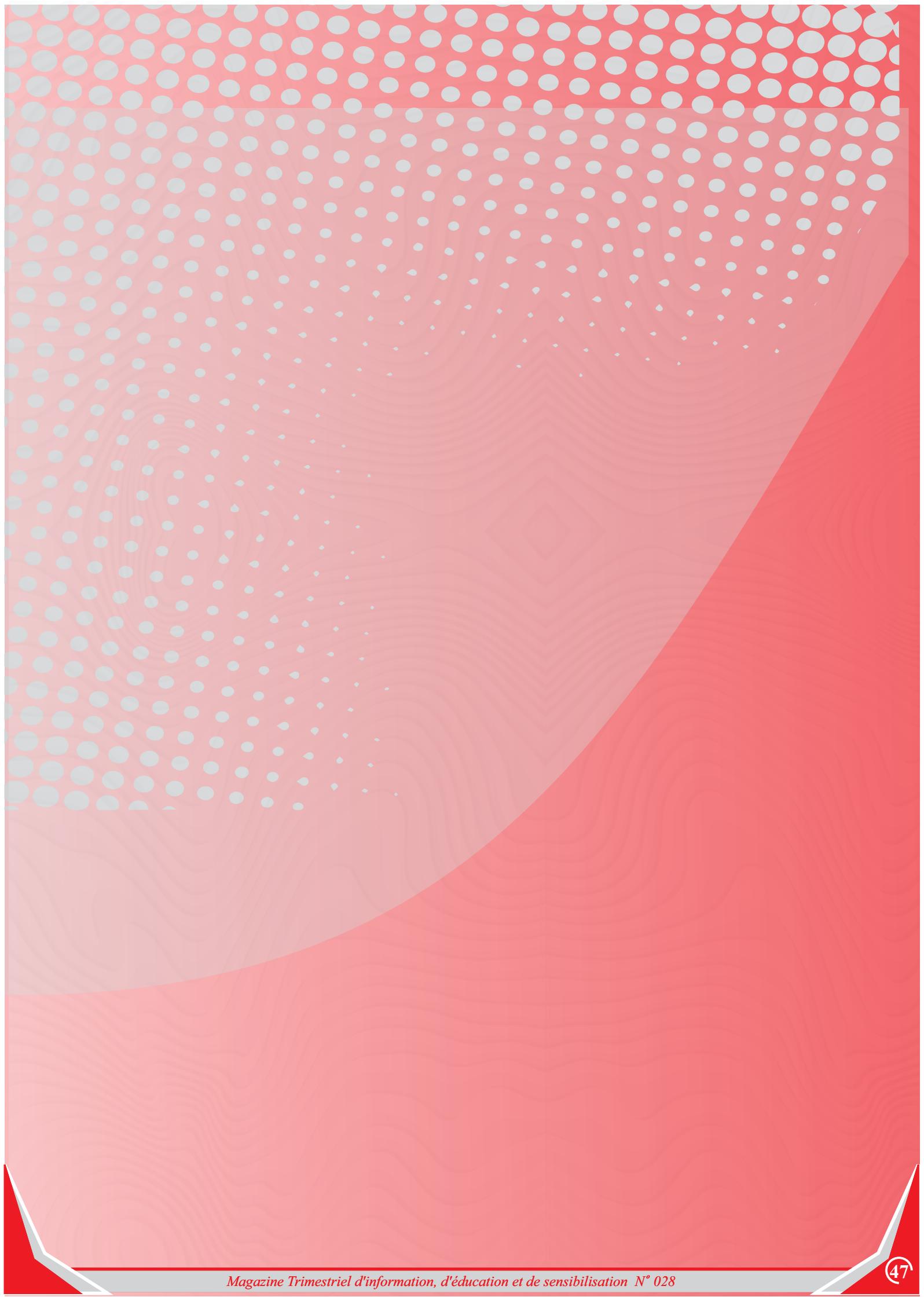
Bigiriwe i Bujumbura, kuwa 22/03/2024

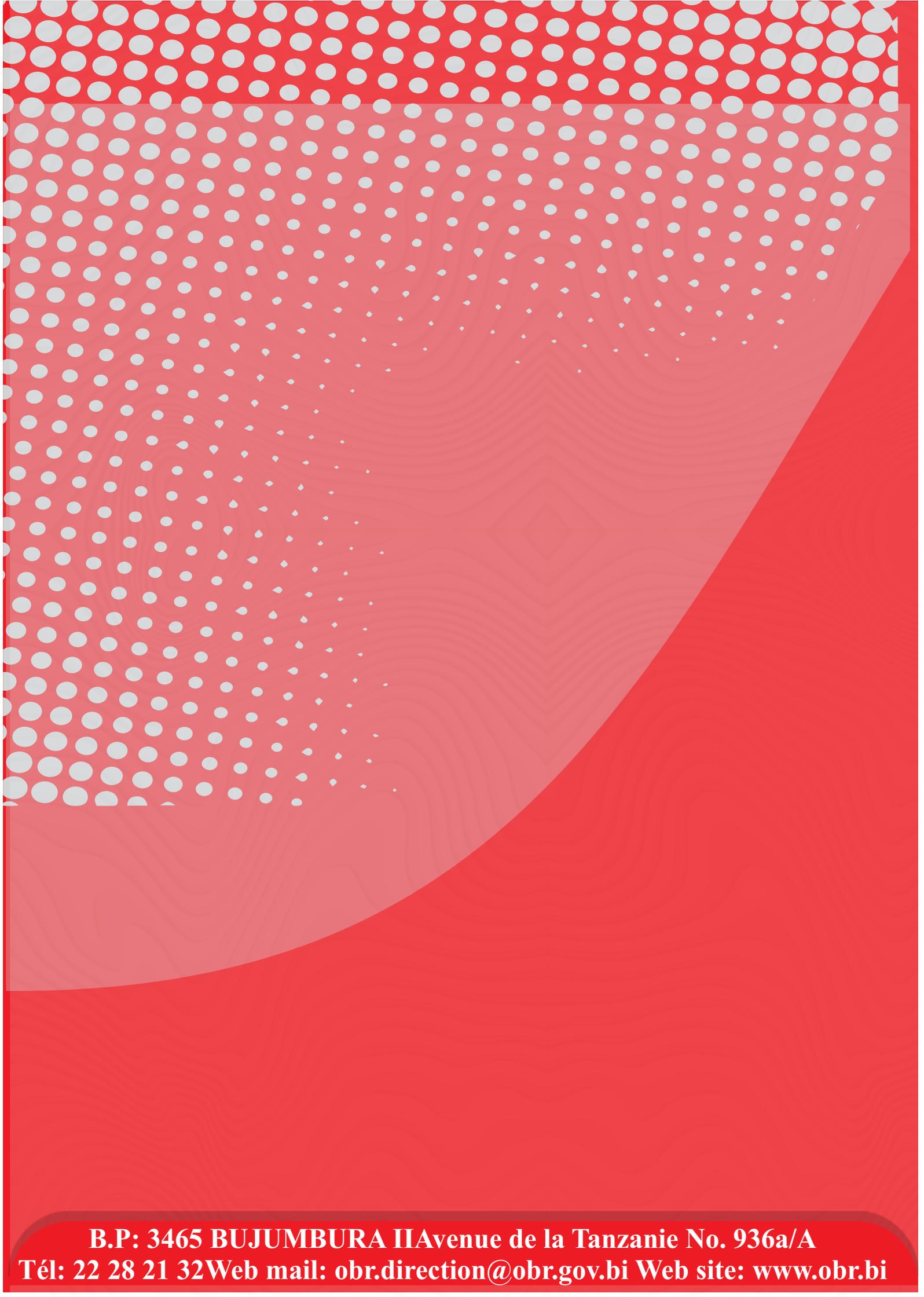
KOMISERI AJEJWE AMA DUWANE

Frédéric MANIRAMBONA

BIMENYESHEJWE :

- KOMISERI MUKURI W'IKIGO OBR
- ABAKOMISERI B'IKIGO OBR (BOSE)
- UMUYOBOZI MUKURU WA GPSB
- UMUYOBOZI MUKURU WA Burundi Airlines





B.P: 3465 BUJUMBURA II Avenue de la Tanzanie No. 936a/A
Tél: 22 28 21 32 Web mail: obr.direction@obr.gov.bi Web site: www.obr.bi